

« Autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance », Outil d'auto-évaluation de la politique départementale de protection de l'enfance

Co-construit par Départements de France (DF) et l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), l'outil d'autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance (ASE) est destiné à évaluer la mise en oeuvre, pour chaque Département de sa politique publique.

Résultat d'un travail collaboratif initié en 2012 et actualisé depuis, exemplaire en termes de collaboration entre collectivités territoriales et service central, il a bénéficié de l'engagement d'une quinzaine de Départements, des inspecteurs de l'IGAS et de Départements de France pour partager leurs approches et leurs expertises des politiques de protection de l'enfance. Mis à disposition des Départements gracieusement, il a démontré sa pertinence et son efficacité.

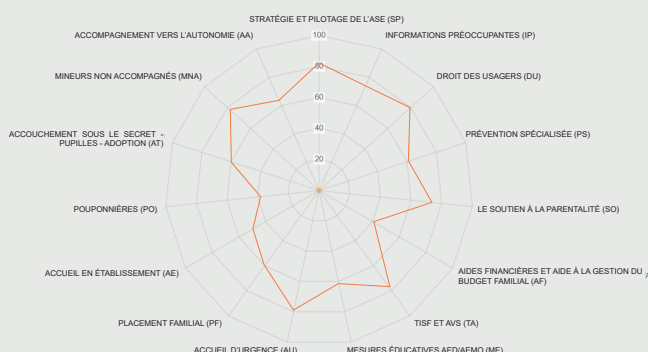
Outil d'évaluation permettant à un Département d'auto-évaluer son organisation et ses pratiques en matière d'aide sociale à l'enfance, ce guide intitulé « autodiagnostic de l'aide sociale à l'enfance » est organisé autour de 15 rubriques thématiques.

Une convention cadre entre Départements de France et l'IGAS pose les bases d'un partenariat national qui réunit à la fois l'expertise et la responsabilité de cette mission obligatoire avec l'appui méthodologique de l'IGAS.

15 rubriques observées

- . Stratégie et pilotage de l'ASE
- . Droit des usagers
- . Prévention spécialisée
- . Soutien à la parentalité
- . Aides financières et aides à la gestion du budget familial
- . TISF et AVS
- . Informations préoccupantes
- . Mesures éducatives AED/AEMO
- . Accueil d'urgence
- . Placement familial
- . Accueil en établissement
- . Accouchement sous le secret – pupilles – adoption
- . Mineurs non accompagnés
- . Pouponnières
- . Accompagnement vers l'autonomie

Une cotation affectée à chaque réponse permet une auto-évaluation secteur par secteur en plus du résultat global.



Intérêts stratégiques

- . Identifier les forces pour identifier les bonnes pratiques
- . Identifier les faiblesses pour définir les pistes d'amélioration
- . Mesure les évolutions tendancielle par des auto évaluations périodiques
- . Objectiver les risques pour élaborer un plan de maîtrise
- . Une aide à la décision pour les élus et les directions générales

Un outil au service de l'efficacité

- . Un outil de management
- . Une analyse dynamique des résultats
- . Un outil évolutif et perfectible en fonction de l'usage
- . Un comité de suivi annuel pour adapter l'outil au gré des évolutions du cadre légal et réglementaire
- . Accessible depuis le menu « Les Départements » sur le site departements.fr, onglet « autodiagnostic ASE » via un formulaire de demande
- . Les données départementales saisies restent confidentielles